

## Contacts



Conseil départemental de la Manche  
DGA Cohésion sociale des territoires  
Direction de l'insertion et de l'emploi

02 33 055 550 | 50050 Saint-Lô cedex | manche.fr



Direction départementale des territoires et de la mer  
477, bd de la Dollée - BP 60355  
50015 Saint-Lô - 02 33 06 39 00

Direction départementale de la cohésion sociale  
1, rue de la Libération - BP 20524  
50004 Saint-Lô - 02 50 71 50 00



LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT  
manche.fr

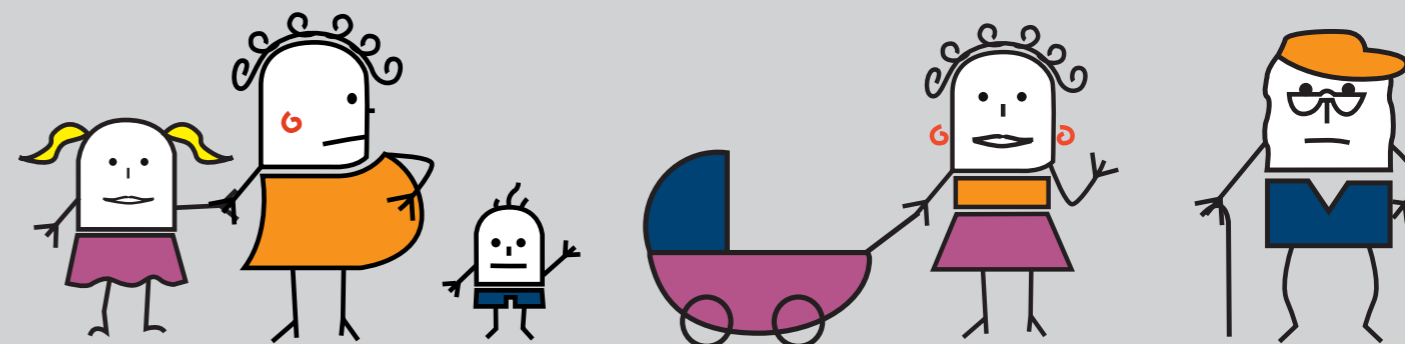
# Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2018-2024



## DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Article 1 de la loi n°90-449 dite loi Besson du 31 mai 1990  
visant à la mise en œuvre du droit au logement

« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. »



LA MANCHE  
LE DÉPARTEMENT  
manche.fr

